

AGA DE L'ARPELA DU 14 MAI 2016 - PROBLÉMATIQUE DU RUISSEAU BONNALLIE

Le lac d'Argent subit depuis quelques années une accumulation prononcée de sédiments à l'embouchure du ruisseau Bonnallie. Ces sédiments entraînent des phosphores et des nitrates qui, lorsqu'ils se dissolvent dans l'eau, favorisent la croissance et la prolifération des herbiers aquatiques. Ils sont aussi susceptibles de favoriser la croissance des cyanobactéries. Chaque automne et hiver amène la décomposition des plantes aquatiques et la dissolution des nutriments qu'elles contiennent dans l'eau. Au printemps, les plantes nouvelles profitent de ces nutriments pour continuer de proliférer.

La saga du projet Ruisseau Bonnallie remonte au 23 août 2011. Suite à une recommandation du CCE, la municipalité lance un devis d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur le problème d'accumulation prononcée de sédiments dans le lac d'Argent. Cette étude visait à mesurer les impacts des développements résidentiels et des autres causes possibles de sédimentation du lac.

En octobre 2011, un mandat est octroyé à Aqua-Berge pour réaliser une *Étude hydrologique et sédimentologique du bassin versant du ruisseau Bonnallie*. L'échéancier proposé prévoyait l'installation de sondes dès le printemps 2012 mais le projet a pris du retard, probablement parce qu'un certain nombre de conseillers municipaux jugeaient le projet d'étude trop théorique et trop loin d'une éventuelle correction des problèmes identifiés.

L'ARPELA est alors intervenue en proposant d'ajouter un second volet à l'étude : élaborer un plan d'intervention s'appuyant sur les données qui seront récoltées dans la 1^{re} étude. Les membres du Comité consultatif en environnement de la municipalité (CCE) adoptent une proposition pour bonifier l'étude de la 1^{re} étape en y ajoutant le volet sur les mesures correctrices. L'ajout de ce volet augmente les coûts de ~ 20 500\$. L'ARPELA propose d'en payer une partie.

Le 7 janvier 2013, il est mentionné au CCE que l'ARPELA devra fournir un montant correspondant à 50 % des coûts du 2^e volet, condition essentielle à ce que la municipalité participe à part égale à ce financement.

En novembre 2013, Aqua-Berge dépose auprès de la municipalité, *l'Étude hydrogéomorphologique sommaire du Ruisseau Bonnallie*, suivie du *Plan d'intervention dans le bassin versant du Ruisseau Bonnallie*. La municipalité accepte d'allouer 16 100\$ pour la mise en œuvre du scénario 3, reconnu optimal avec une efficacité de 165 % et un coût d'implantation relativement bas. Il s'agit de construire une digue en terrains appartenant à trois propriétaires privés, pour la construction d'un étang de sédimentation. Pendant des mois, l'ARPELA attend l'engagement de la municipalité à débiter le plan du scénario 3.

En juin 2015, craignant qu'avec le décalage de temps, les coûts pour la réalisation des plans et devis de l'étang de sédimentation n'aient augmenté, l'ARPELA soumet un dossier à l'OBVBM pour une demande d'aide financière. Elle obtient 5 400\$ pour le projet. Toutefois, cette subvention est conditionnelle au versement par la municipalité de la contribution de 16 100\$.

Le 16 juin 2015 se tient une rencontre impliquant les représentants de l'ARPELA, de la municipalité, les trois propriétaires concernés et un expert qui a participé aux deux études. Il n'y a pas d'entente. Les trois propriétaires exigent que l'étang de sédimentation soit un lac permanent plutôt qu'un lac qui se vide

après chaque gros coup d'eau. En novembre 2015, les membres réunis en conseil de ville refusent d'accéder à cette demande. Il est envisagé que la digue soit construite sur un terrain de la municipalité, limitrophe à celui des trois propriétaires. Un avis est demandé au MDDELCC. L'avis n'est pas favorable.

En décembre 2015, l'ARPELA écrit une lettre à la municipalité lui demandant d'aller chercher un avis juridique sur la possibilité d'exproprier pour permettre la construction de la digue en terrain privé. L'avis, verbal, est à l'effet que c'est possible, mais donnera lieu à un long processus car il faut envisager une contestation de la part des propriétaires concernés.

Les conseillers rejettent le projet de construction de l'étang de sédimentation sans jamais l'annoncer officiellement à l'ARPELA. En février 2016, ils décident d'utiliser les fonds réservés de 16 100\$ pour aménager les fossés sur les chemins municipalisés en amont de la digue, pour tenter de réduire la vitesse d'écoulement.

Entretemps, l'ARPELA propose au CCE diverses mesures pour atténuer l'effet des sédiments sur le lac : droit d'arracher les phragmites dans la bande riveraine; Permettre un arrachage contrôlé des herbiers aquatiques qui prolifèrent dans les parties du lac affectées par l'augmentation constante de sédiments : accepté par la MRC. La municipalité doit maintenant adopter les règlements en ce sens.

A l'automne 2016, la municipalité a mis en œuvre les travaux de construction d'enrochements, de seuils et de trappes à sédiments sur les fossés des chemins municipalisés du secteur Vertendre. Ces travaux rencontrent une recommandation des experts dans leur Plan d'action, à savoir, réduire le débit à la source. La municipalité espère faire une entente avec les propriétaires du Vertendre, dont les chemins ne sont pas conformes et causent une partie importante de l'apport de sédiments dans le lac par le ruisseau Bonnallie.